



Vlaanderen

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



05107328



14 JUL. 2005

Greffe

Dénomination : **GARAGE CRESPIN**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 4030 Liège (Grivegnée), rue Jules Cralle, 191

N° d'entreprise : 0461 803 538

Objet de l'acte : **CHANGEMENT DE DENOMINATION- CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL**

Il résulte d'un acte reçu le vingt huit juin par Maître François MESSIAEN, Notaire à Liège, enregistré à Liège I, le 6 juillet 2005, vol 166, fol 84, case 14 que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL GARAGE CRESPIN, ayant son siège social à 4030 Liège (Grivegnée), Rue Jules Cralle, 191.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Hélène VAN THEMISCHE, notaire à Saint-Nicolas, le 27/10/1997, publié par extrait aux annexes du MB du 8 novembre suivant sous le numéro 381 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte du Notaire François MESSIAEN du 03/05/2004 publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du quatre juin suivant sous le numéro 81484 et dont le siège social a été transféré suite à une décision de l'assemblée générale publiée aux annexes du Moniteur belge du vingt décembre deux mil quatre sous le numéro 174524.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont ici présents ou représentés, les associés dont l'identité suit, possédant le nombre de parts ci-après indiqué :

1) Monsieur Marc Louis Béatrice Ghislain CRESPIN, gérant, né à Rocourt le treize avril mil neuf cent septante quatre, époux de Madame Nathalie Jacqueline Micheline Ghislaine WATHELET, domicilié à 4030 Liège, rue Jules-Cralle, 191.

2) La société coopérative à responsabilité limitée RIVE DROITE, ayant son siège social à 4130 Esneux (Tilff), Promenade du Déversoir, 26c ici représentée par

Propriétaire de neuf cent quatre vingt sept (987) parts sociales.

Soit au total : mille neuf cent trente quatre (1.934) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social

Lesquels exposent et requièrent le notaire soussigné d'acter qu'ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante

Première résolution : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE :

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale pour adopter la dénomination « Société Internationale d'Investissement Sociale et Economique » ou en abrégé « SIISE » et décide en conséquence de remplacer le texte du premier alinéa de l'article 1: Forme - Dénomination des statuts par le texte suivant : « La société privée à responsabilité limitée de dénomination « Société Internationale d'Investissement Sociale et Economique » ou en abrégé « SIISE », dont les statuts suivent, est régie par les lois en vigueur et par les présents statuts. Les dénominations complète et abrégée peuvent être utilisées ensemble ou séparément »

Deuxième résolution : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL :

L'assemblée décide de transférer le siège social à 4130 Esneux, avenue Alphonse Neef, 32 et décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 : Siège des statuts par le texte suivants : « Le siège social est établi à 4130 Esneux, avenue Alphonse Neef, 32. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2005 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature